

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le seize du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 10 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise
VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph — ROUX Jean-François –
SABATIER René – SPEISSMANN Jean-Paul

Absent excusé : CANO Chrystelle – SAUVAYRE Georges

Pouvoirs :

Georges SAUVAYRE donne pouvoir à Joël GRENIER
Chrystelle CANO donne pouvoir à Françoise TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul SPEISSMANN

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

17 DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

BUDGET PRINCIPAL « Ouverture de crédits »

Section fonctionnement

Dépenses

Compte 60612 «Energie - Electricité » + 354,00 €
Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » + 354,71 €

Recettes

Compte 7472 « Régions » + 708,71 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la présente décision budgétaire modificative n°4.

27 LIGNE DE PRE FINANCMET PUP

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que pour le préfinancement du projet de lotissement il convient de demander un prêt relais en attente du règlement des propriétaires. La commune de SAINT-CLAIR souhaite contracter auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST un emprunt de 100 000 €.

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1,30 %
- Taux plancher : 1,30 %
- Frais de dossier : 380 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST.

37 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – CHEMINEMENT PIETONS ET VELOS

En réponse aux résultats de l'étude confiée par le Conseil Départemental de l'Ardèche au bureau d'études BEAC « Sécurisation de la RD 820 », la mairie a fait l'acquisition d'une bande de terrain au sud de la RD 820, afin d'y aménager un cheminement piéton et vélo qui permettra aux habitants du quartier de la Justice de relier la zone commerciale de Davézieux ou la passerelle construite pour franchir la RD 820 en toute sécurité en direction de Gourdan.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès de la Région.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention la plus élevée possible auprès de la Région.

47 QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur le bulletin municipal 2017.

La commission finance est fixée au jeudi 16 février 2017.

Une réunion est prévue le 21 janvier 2017 à 10h30 avec les habitants de la Montée des Séquoias pour présenter le projet de dissimulation des réseaux et l'extension de l'éclairage public.

Au quartier Les Fontaines, en limite de Boulieu et St Clair, l'appellation *Chemin des Fontaines* et *Chemin de Lachaud* porte à confusion. Les riverains sont invités par les deux municipalités le 27 janvier à St Clair à 18h30 pour échanger et trouver une solution.

Chemin de Chazaut, Monsieur Roland GIRARD a pris rendez-vous avec le service assainissement d'Annonay Rhône Agglo pour modifier le réseau d'eaux usées.

Un raccordement ENEDIS au lieudit Chantecaille a été suspendu, les autorisations n'étant pas accordées, le Maire prend contact avec le bureau d'étude.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 février 2017

La séance est levée à 19 heures 30